



## Bonjour à tous et toutes

Lors de son dernier CE (tenu le 26 août dernier), le comité exécutif du RQIIAC a abordé la question «google» du jour soit la compilation de stats et la tenue de dossiers.

Ce qui nous amène à mettre notre grain de sel.

Tout d'abord, il importe de dissocier la question de la compilation de stats de celle de la tenue de dossiers.

### Les stats!

Le regard que nous sommes à même de poser, à l'échelle provinciale, nous indique que la compilation des «stats» demeure un exercice des plus nébuleux et inégal dans son application. Historiquement, très peu de CSSS demandaient aux OC/TC de compléter des stats. Encore aujourd'hui, plusieurs OC/TC n'ont pas à compléter ces stats.

Signe des temps...cette question redevient d'actualité dans certains CSSS.

Une tendance? Une vague de fond?

Quoi qu'il en soit, et comme le souligne si bien Yanik Tourigny du CSSS de Chicoutimi dans un commentaire récent sur la liste google group du RQIIAC, les règles semblent fort différentes, voire divergentes, d'un CSSS à l'autre, là où l'on procède à la compilation de statistiques OC/TC bien entendu!

De façon générale, il est clair que présentement cet exercice tient très mal la route et nous apparaît peu productif; compte-tenu du contexte particulier à notre cadre normatif.

Au risque d'avoir à payer des droits d'auteur je citerai donc textuellement Y.T. qui fait très bien le tour de la question.

*« Pour l'instant, nous devons remplir nos stats SIC+, d'ailleurs quand je calcule le nombre de "poursuite de la démarche" des 10 dernières années, je peux me réclamer un expert de la "poursuite de la démarche". Ironie à part, nous sommes en réflexion sur la pertinence des statistiques, puisqu'elles sont plus ou moins compilées, puisque nos stats ne sont pas liées à un financement pour le service et finalement, elles ne représentent pas le travail effectué.*

*(...) il y a quelques années le ministère de la Santé avait mis sur pied un comité de réflexion qui avait entre autres pour mandat de revoir les stats des O.C afin qu'elles soient plus représentatives. (...) et sur ce comité il y avait des membres du RQIIAC (...)  
À ma connaissance ce comité n'a jamais publié ses résultats, s'il y en eu....»*

Voilà qui résume bien la situation. Les outils utilisés pour la saisie des stats ne permettent pas actuellement de traduire ce qui est fait comme travail en organisation communautaire. Plusieurs OC/TC nous ont fait part des difficultés rencontrées pour compléter «adéquatement» ces stats.

Ces données, peu significatives et inutilisées par le ministère, sont au mieux classées quelque part dans les archives et au pire, servent d'éléments de mesure et de gestion... alors que ces outils ne sont pas adaptés, que les paramètres de saisie des données sont souvent flous, et que le nombre de CSSS (donc d'OC/TC) procédant à la dite compilation est encore limité.

Cela dit, c'est une question qui (comme l'a souligné Yanik) préoccupe à divers titres le RQIIAC depuis plusieurs années.

À la demande de madame Claire Millette, du MSSS, le RQIIAC a en effet participé, il y a quelques années, à un comité de travail sur les outils de gestion en organisation communautaire. Ce comité voulait revoir le cadre normatif grâce, entre autres, aux travaux de Réal Boisvert sur les indicateurs de mesure en développement des communautés. Jacques Laverdière, Normand Laforme et Jacques Bourgeois y ont représenté le RQIIAC. Ce comité a produit un rapport intitulé « *Pour évaluer l'apport du réseau de la santé et des services sociaux au développement des communautés. Des indicateurs permettant aux CSSS de mesurer leur rôle d'acteur et leur fonction de soutien au développement des communautés* », daté du 13 mai 2009. (voir sur le site)

Mais pour pouvoir valser, il faut être deux... Le départ de madame Millette à la retraite nous a alors privés de partenaires.

Suite aux démarches politiques du RQIIAC, le printemps dernier, une rencontre avec le cabinet du ministre de la santé a eu lieu le 10 juillet. Le dossier du cadre normatif est revenu sur la table. Le RQIIAC a donc retrouvé de nouveaux partenaires de danse et nous vous tiendrons au courant de l'avancement du dossier à travers le BIC, le site internet et bien sûr, les délégués régionaux.

### **Tenue de dossiers**

La question de la «tenue des dossiers» est d'un tout autre ordre. ... bien que cet exercice puisse être mené de diverses façons, là aussi d'un CSSS à un autre. Une tenue de dossier de qualité juxtaposée à la production de plans d'action et de bilans annuels s'avèrent des exercices incontournables dans le cadre de notre pratique.

La tenue des dossiers est également des plus pertinentes, ne serait-ce que pour s'assurer de développer une mémoire collective dans nos milieux de vie et d'intervention. Ce sont aussi des outils essentiels pour un transfert optimal des dossiers... dans un contexte où la retraite frappe à la porte de nombre de nos membres.

Espérant que ces précisions vous seront utiles, mes salutations

*André Gauthier, vice-président*

*Pour le CE Sept. 2013*